



DU



PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Cette formation permet aux candidates et candidats de développer leur aptitude au processus de médiation et de négociation dans le but de prévenir ou de régler des différends. Elle s'inscrit dans le contexte particulier de la Nouvelle-Calédonie au regard de ses spécificités culturelles et économiques.

La formation tend également à former des manageuses et managers à la médiation et à la négociation de règlement. Elle a aussi pour objectif d'aider les dirigeantes et dirigeants, les services des ressources humaines, les supérieures et supérieurs hiérarchiques, ainsi que la communauté des salariées et salariés à prévenir, ou à défaut à régler à l'amiable les différends qui peuvent naître à l'occasion de la relation de travail, tant sur le plan des relations individuelles que collectives.

La spécificité de cette formation tient à la prise en considération du règlement des différends dans les entreprises et les administrations à forte diversité culturelle. Il s'agit par conséquent d'envisager la prévention et le règlement des différends dans le cadre du pluralisme juridique et du contexte multiculturel spécifiques à la Nouvelle-Calédonie.

Elle s'adresse aux (futurs et futures) professionnelles et professionnels de

la médiation en Nouvelle-Calédonie – magistrates et magistrats – fonctionnaires et ou salariées et salariés assurant des fonctions de management (chefe ou chef de service) – avocates et avocats – notaires – huissières et huissiers – secteur sanitaire et social – secteur médical – expertes et experts judiciaires, etc.

La validation du module 1 emporte la délivrance du DU Médiation civile, commerciale et du travail. Ce diplôme constitue une certification universitaire de l'aptitude des personnes diplômées à la pratique de la médiation au sens des articles 131-5 et 1533 du code de procédure civile, en vue d'être désignées par les cours d'appel en tant que médiateur de justice dans les domaines suivants : médiation civile ; médiation sociale.

Le DU Prévention et règlements des différends peut être obtenu suite à la validation de 3 modules : le module 1 : Médiation civile, commerciale et du travail ; le module 2 : Prévention et gestion des conflits dans un contexte interculturel ; et le module 3 : Négociation professionnelle. Ce dernier permet aux candidates et candidats de développer leur aptitude au processus de négociation (commerciale, professionnelle, familiale, sociale, d'affaires, entre associés, etc.).

DU



EXPERTISE JUDICIAIRE

Le DU Expertise judiciaire vise à sensibiliser les expertes et experts et les futures expertes et futurs experts aux attentes spécifiques des magistrats et à leur permettre de régler les difficultés procédurales auxquelles elles ou ils seront confrontés. Les personnes intéressées par l'obtention de ce diplôme doivent être titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre équivalent.

Des cours magistraux sont assurés par des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et des professionnelles et professionnels (magistrats, commissaires aux comptes, etc.).

La ou le titulaire de ce diplôme universitaire sera en mesure de comprendre et de se positionner dans les procédures judiciaires, d'organiser et de mener dans les règles de l'art l'expertise judiciaire tant en matière civile qu'en matière pénale ou administrative dans le contexte spécifique de la Nouvelle-Calédonie.



CONTACTS

Pôle formation continue
et alternance

☎ 290 490 ✉ sfc@unc.nc